



**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - PLU Dominique

**EXCUSE** : M. DOUGNAC Daniel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

### **EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 25 ET 26.01.2020**

#### **FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

##### **DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50862.1 PAYS BEAUMONTOIS - FAUX

N°50863.1 THIVIERS - RIBERAC

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50926.1 ANNESSE ET BEAULIEU - BOULAZAC 2

N°50930.1 VERGT - MEYRALS

Poule B N°50993.1 PAYS DE L'EYRAUD - NEUVIC ST LEON

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51061.1 THIVIERS 2 - PERIGORD VERT

Poule B N°51123.1 E. LA MENAURIE MONPAZIER - E. TERRASSON PORTUGAIS LADORNAC

N°51128.1 CENDRIEUX LA DOUZE 2 - LES EYZIES

Poule C N°51192.1 MONBAZILLAC SIGOULES - LA ROCHE CHALAIS

Poule D N°51260.1 COC CHAMIERES 2 - PERIGUEUX FOOT

##### **STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule F N°53356.1 CHANCELADE MARSAC 2 - NOTRE DAME DE SANILHAC 2

#### **FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES**

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule D N°53300.1 MONBAZILLAC SIGOULES 2

PROMOTION Poule H N°53398.1 PAYS DE FENELON 3

Poule J N°53500.1 LE MONTEIL 2

N°53501.1 VILLEFRANCHE

Poule K N°53466.1 E. TOCANE CELLES 2

#### **NON SAISIE INTERNET**

##### **CRITERIUM SENIORS A 8**

*1<sup>ère</sup> infraction* : débiter le club de 8 € : HAUTEFORT

*2<sup>ème</sup> infraction* : débiter le club de 12 € : LA BACHELLERIE



*Commission des Championnats*  
*Réunion du 29 janvier 2020 - PV N°17*

**FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50927.1 ROUFFIGNAC PLAZAC 2

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule L N°53528.1 NONTRON ST PARDOUX 3

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54493.1 LA BACHELLERIE

N°54497.1 NONTRON ST PARDOUX 2

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule A N°51895.2 CHAMPAGNAC DE BELAIR 2

**FORFAIT GENERAL**

Nous vous prions de bien vouloir noter que l'équipe 3 de ROUFFIGNAC PLAZAC qui disputait le championnat de DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION Poule H a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

**CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS**

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51128.1 CENDRIEUX LA DOUZE 2 - LES EYZIES

1 joueur du club de LES EYZIES a participé à la rencontre de l'équipe 1 du 25/01/2020 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de LES EYZIES sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.